

Kibungu, le 16 novembre 1961.-

OBJET:

Démission.-

N° 2488 /A. T. X/ R/ K. A.-



C

U. T. :

- à Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Kigali.
- à Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kibungu.
- à Monsieur le Préfet à Kibungu.
- à Monsieur le Bourgmestre suppléant à Zama.
- aux Conseillers communaux à Zama.-

A Monsieur le Président de la République
Rwandaise
à KIGALI.-

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite à ma nomination de sous-préfet :

- Vu l'article sept de l'organisation communale qu'on ne peut procéder aux élections communales qu'après trois ans.
- Vu l'article 60 de l'organisation communale; j'ai dû nommer un conseiller de confiance HABIYANA Chrysante comme bourgmestre suppléant de la commune Zama, et l'Administrateur de Territoire l'a agréé.
- Vu que plusieurs conseillers communaux s'opposent à ce qu'il y ait deux bourgmesres suppléants dans la même commune, parce que son suppléant a dû nommer à son tour son suppléant puisque le premier est parlementaire au conseil législatif à Kigali.
- Vu que plusieurs conseillers de la même commune s'opposent à ce qu'ils ne font pas aucun conseil communal proprement dit parce que le bourgmestre suppléant ne fait que s'imposer en tout ce que les conseillers proposent dans leurs réunions.
- Vu que plusieurs habitants de la commune commencent à s'opposer à ses actions parce que plusieurs conseillers font une propagande pour que tous les habitants soient contre celui-ci.
- Vu qu'on ne peut procéder aux élections communales officielles qu'après 3 ans. Pour cela et à cause de tous ces points, je présente ma démission de bourgmestre de la commune Zama, pour permettre aux conseillers de la même commune pour qu'ils puissent procéder aisément à l'élection officielle du nouveau bourgmestre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération distinguée.-

LE SOUS-PREFET, KAMUNYO ELIE.-

Kibungu, le 16 novembre 1961.-

OBJET:

N° 2480/Sec.30/02/K.E.-

A Monsieur le Chef de Commune (Tous)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes priés de vous présenter à Kibungu lundi le 20 novembre à 9 heures du matin, pour la réunion du cadre.-

L'A.P., ff.,
G. DE WEERD.-

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet,
KAMONYO Elie.-



Ndakumenyeshya ko ugomba kuba uli i Kibungu kuwa mbere tarki 20.11 saa tatu ya mugitondo, uzaba uje mu nama.-

Kibungu, le 3 novembre 1961.-

N° 2404/Just.1/02/DW.-

Copie pour information à Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi à Astrida, suite à sa
R.I. n° 6504/RMP. 21.579/KI et 21561/KI.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
G. DE WEEND.-

- A Messieurs les Officiers de Police
Judiciaire
à KIBUNGU.-

- A Monsieur le Chef de Peleton de la G.T.
à KIBUNGU.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que
Monsieur le Substitut du Procureur du Roi vient de m'envoyer sa
Réquisition d'information n° 6504/RMP. 21579/KI du 23 octobre 1961.

Cette réquisition vous autorise à faire des
perquisitions afin de retrouver les objets volés dans les centres
commerciaux de Karamba et de Rwamagana.

Chaque fois que vous avez des soupçons, je
vous prie de faire usage de ce droit, de façon à pouvoir retrouver
le plus d'objets possible.

Avant de procéder aux perquisitions vous
ferez pression sur la population par l'intermédiaire des autorités
locales pour que les objets volés soient volontairement restitués.-

L'Administrateur de Territoire, ff.,
G. DE WEEND.-

